

Cité-Vieuses un modèle dans le détail

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **66 (1994)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129289>

Nutzungsbedingungen

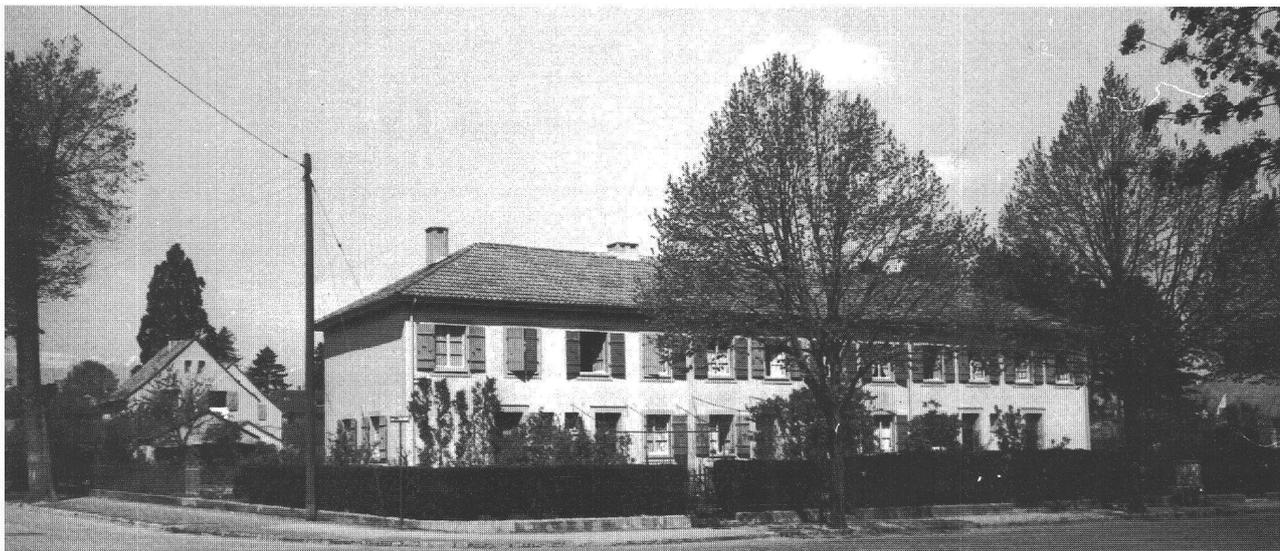
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Cité-jardin d'Aire

CITÉ-VIEUSSEUX UN MODÈLE DANS LE DÉTAIL

L' article qui suit est bâti sur de larges emprunts à la contribution d'Isabelle Charollais et Bruno Marchand pour «Architecture de la raison – la Suisse des années vingt et trente» publié aux Presses polytechniques et universitaires romandes en 1991. Les intertitres sont de la rédaction.

«De la cité-jardin d'Aire à la Cité-Vieusseux – les deux principales réalisations de la Société Coopérative d'Habitation de Genève – c'est la conception même de l'habitation qui évolue. Elle passe de la cellule familiale contiguë, ou jumelée, liée au jardin potager, aux logements collectifs conçus selon des principes d'organisation fonctionnels et rationnels. A travers ses dessins pour Vieusseux, Braillard se préoccupe de trouver l'équation appropriée au logement minimum pour les classes laborieuses. Les présupposés sociologiques de l'*Existenzminimum*

avaient été définis par Walter Gropius dans son exposé à Francfort: «Le problème du logement pour l'existence minimum est celui de déterminer le minimum élémentaire d'espace d'air, de lumière, de chaleur nécessaire à l'homme, de façon à ce qu'il ne subisse pas, à l'intérieur de l'habitation, des entraves au développement complet de ses fonctions vitales; en d'autres termes un *minimum vivendi* et non un *modus non moriendi*».

Derrière ces définitions théoriques, se profilent des soucis purement économiques. L'agencement rationnel du plan et les dimensions très contrôlées des espaces doivent aboutir à une diminution du prix de revient des bâtiments et, ainsi, compenser au moins en partie les coûts supplémentaires provoqués par l'équipement complet des cuisines et salles de bains. Dorénavant, tout gaspillage d'espace est définitivement banni; l'espace domestique devient utile, dimensionné et éclairé selon les spécificités et usages de chacune des pièces. Et la valeur attribuée à un logement dépend de son adéquation au nombre de personnes composant la famille (de 1 à 8 personnes) et, par conséquent, du nombre de lits que les chambres à coucher peuvent contenir. Les exigences biologiques et sociologiques liées au logement minimum imposent l'attribution d'une

pièce, même petite, à chaque personne adulte; elles favorisent ainsi la séparation des sexes et bannissent d'une façon irréfutable, des pratiques différentes dans la même pièce. (...)

LES ARCADES: UNE BONNE IDÉE

«Les éléments qui gardent toujours les mêmes dimensions sont: l'entrée, la cuisine, le bain, les chambres à coucher, les chambrettes et les loggias. Seules les dimensions des locaux plus grands, comme le salon ou le coin à manger, augmentent proportionnellement au nombre d'habitants». La configuration des plans de logements économiques de Vieusseux découle ainsi de la combinaison mathématique des différents éléments de base (salon, cuisine, chambres et bain) dont les dimensions sont, pour la plupart, normalisées. (...)

«A Vieusseux, un grand effort est entrepris pour la mise en œuvre et la collectivisation d'équipements communs. Outre une chaufferie centrale, une buanderie modèle complètement équipée est mise à disposition des ménagères. Un groupe scolaire (école enfantine et primaire) est projeté, mais finalement non exécuté et des magasins (dont un magasin d'alimentation d'une Société coopérative de con-



somation) sont implantés en tête des bâtiments et sous les portiques. Les arcades couvertes présentent de nombreux avantages et leur rôle (notamment social) a été véritablement loué par les contemporains. En effet, la suppression de terrassements longs à exécuter et coûteux a permis de réaliser des économies, les bâtiments n'étant plus excavés; et sous ces espaces abrités, favorables aux jeux des enfants, se situent les accès aux caves et dépendances des locataires. (...)»

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE
EN QUELQUES CHIFFRES

<i>Années</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nbre appts</i>	<i>Nbre pièces</i>	<i>location moyenne annuelle/pièce</i>
1920-1927	Cité-jardin d'Aïre	120	500	1'035.-
1930-1931	Cité Vieusseux	244	857	552.-
1947-1950	Cité Villars-Franchises	261	951	1'430.-
1961-1965	Cité Nouvel-Aïre	344	1.452	1'871.-
1966	Cité Nouvel-Aïre	—	—	—
1968-1974	Cité Nouveau-Vieusseux	384	1.506	2'010.-
	Cité Nouveau-Vieusseux			
	9-16 / 18-22	219	867	2'805.-
1992	Sports/Essor	68	265	4'014.-
		1.640	6.398	

